POLLINIS

ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE TOUS LES POLLINISATEURS.

POLLINIS répond à la consultation publique sur le pesticide génétique Calantha et alerte sur les risques d'une autorisation prématurée. L'association dénonce les facilités d'autorisation que le projet d'Omnibus X pourrait accorder à ces pesticides encore mal connus en les classant parmi les "produits de biocontrôle", qui bénéficient d'une présomption de risque faible.

Paris, le 04/11/26 - A l'occasion de la consultation publique organisée par l'EFSA – l'agence sanitaire européenne – sur la première évaluation du Calantha, un pesticide génétique reposant sur un mécanisme à ARN interférent et autorisé par dérogation temporaire en Belgique, POLLINIS alerte sur l'arrivée imminente de ce pesticide d'un nouveau genre dans les cultures européennes, sans cadre réglementaire adapté.

Alors qu'un fongicide ARNi* fait également l'objet d'une première demande d'approbation au niveau européen examinée par l'Allemagne, **le texte européen Omnibus X prévoit de classer ces nouveaux pesticides comme "produits de biocontrôle", une nouvelle catégorie de pesticides assortie de nombreuses facilités d'autorisation accordées avant toute évaluation préalable**, en assumant un risque faible de ces substances. Une déréglementation précipitée qui court-circuite le principe de précaution face à une technologie dont le mode d'action n'a pas été évalué. De manière générale, l'omnibus pourrait intégrer dans la nouvelle catégorie de biocontrôle de très nombreux pesticides reposant sur des biotechnologies émergentes et pour lesquelles l'Union Européenne n'a pas encore établi de critères d'évaluation.

Pour rappel, il y a quelques mois, **la Belgique accordait une autorisation dérogatoire de 120 jours pour le Calantha**, en s'appuyant sur l'article 53 du règlement (CE) n° 1107/2009. **POLLINIS et Nature & Progrès Belgique ont immédiatement réagi en attaquant cette dérogation devant le Conseil d'État belge en mai 2025.** Cette autorisation marque ainsi l'entrée de l'Europe dans l'ère des pesticides génétiques.

POLLINIS est l'unique ONG à suivre les discussions entre experts sur le sujet, au sein du projet Européen RATION (Risk Assessment Innovation for Low-Risk Pesticides[1]). Pendant quatre ans, ces travaux, menés en lien avec des universitaires indépendants, ont cherché à mieux comprendre les risques propres à plusieurs nouveaux pesticides, dont les pesticides génétiques fondés sur l'ARN interférent. **À la clôture du projet, de nombreuses incertitudes demeurent**, notamment sur les effets de ces pesticides sur les espèces non ciblées, sur la persistance de leurs résidus dans les sols et sur les feuillages en présence ou non de coformulants. Ces questions doivent trouver des réponses pour évaluer les conséquences de leur usage avant toute utilisation à grande échelle dans les champs.

[1] https://www.ration-lrp.eu/stakeholders-forum/

POLLINIS souligne également les limites majeures des méthodes utilisées par les fabricants pour obtenir l'autorisation de leurs produits, notamment les **analyses bioinformatiques** fournies par GreenLight Biosciences, le fabricant du Calantha, qui reposent sur des prédictions théoriques faites par ordinateur : **elles ne permettent pas, à elles seules, de conclure à l'absence de risque pour les espèces non ciblées et sont basées sur des critères qui ne correspondent pas à la complexité des interactions du Vivant.** Parmi d'autres recommandations, l'association souligne également que l'évaluation doit prendre en compte les possibles « effets cocktail » lorsque ces pesticides à base d'ARN interférent sont utilisés en association avec des pesticides chimiques conventionnels.

Dans ce contexte, POLLINIS a lancé ses propres analyses bioinformatiques, reproduisant les études des industriels pour en pointer les limites. Notre analyse sera publiée d'ici la fin de l'année, en lien avec une série de recommandations pour adapter l'évaluation des risques pour les espèces non ciblées et les écosystèmes.

Julie Sohier, déléguée générale de POLLINIS : « *Le classement de ces nouveaux pesticides parmi les substances de biocontrôle dans le projet Omnibus X risque d'accélérer et de faciliter leur mise sur le marché en Europe, en les considérant d'emblée comme peu risqués, alors qu'aucune harmonisation concernant leurs méthodes d'évaluation n'a été adoptée. Leur mode d'action est radicalement différent de celui des pesticides chimiques classiques. Notre recours contre la dérogation accordée au Calantha en Belgique, notre participation aux discussions entre experts européens et notre contribution scientifique à la consultation publique portent une même exigence : une exigence à la hauteur des incertitudes. Ces technologies doivent faire l'objet d'un cadre réglementaire strict, adapté à leurs spécificités et aux effets potentiellement graves et/ou irréversibles qu'elles auront sur les espèces non ciblées et les écosystèmes."*

* : l'Unecyna (fongicide ARNi). La substance n'a pas encore été autorisée mais elle fait l'objet d'une procédure d'approbation au niveau UE et l'Allemagne est l'Etat membre rapporteur (la procédure est publique sur le site de l'EFSA : https://open.efsa.europa.eu/questions/EFSA-Q-2026-00076)